

DELIBERATION N° 2008/11-02 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Monsieur KIELISZEK

Monsieur le Maire donne la Parole à Monsieur Jean-François HUSSON, 2^{ème} Vice-président du Grand Nancy, Délégué à l'écologie urbaine, au développement durable et partenarial du territoire et également Conseiller municipal délégué de la ville de Nancy, pour une explication sur l'élimination des déchets.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté au Conseil de Communauté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est intégré au rapport d'activité du Grand Nancy et doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres du Grand Nancy à son Conseil Municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Ainsi, ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers destinés à mieux évaluer la qualité du service rendu.

Son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine. Un exemplaire a également été adressé au Préfet, à titre d'information.

Le Conseil Municipal

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le Grand Nancy, pour l'exercice 2007.

Intervention de Madame Martine SURGET, Groupe Ludres Ensemble

Concernant la collecte des déchets de soin, le container de Vandœuvre est souvent inaccessible, malgré la possession de carte spécifique. C'est dangereux car les personnes laissent leurs déchets de soin à côté du container.

Intervention de Monsieur Marcel GAUZELIN, Groupe Ludres Ensemble

Ce rapport communautaire doit nous amener à réfléchir et à apporter des améliorations locales :

- nous devons revoir la localisation et l'extension des containers de tri sélectif sur la commune et faire assurer le nettoyage régulier autour de ces containers. Pour préserver l'esthétique, aller vers des containers enterrés.
- organiser un service communal de ramassage des déchets sélectifs au service des personnes âgées et/ou handicapées clairement identifiées et ne pouvant se déplacer jusqu'aux containers verre/papier.
- nous demandons que soit engagée une réflexion sur une meilleure fonctionnalité de la déchetterie du mauvais lieu. L'exiguïté des lieux rend difficile les entrées et sorties : une déchetterie configurée en rond-point (comme à Dombasle) serait à étudier.
- afin de délester la déchetterie : créer et localiser quelques plates formes spécifiques, déchets de tonte et taille d'arbres tout en encourageant le compostage ; nous devons agir contre les dépôts sauvages de ces matières.
- la commune doit faire preuve d'exemplarité dans le nettoyage des espaces publics (et il y a de sérieuses lacunes dans ce domaine)
- mettre les moyens matériels et éducatifs pour une bonne gestion des déjections canines.

- engager une politique de qualité des services communaux en matière environnementale.
- Monsieur le Maire vous devez prendre des mesures de prévention à l'égard des populations vivant à proximité des parcelles agricoles qui sont régulièrement traitées avec des pesticides
- enfin, concernant l'usine d'incinération et son fonctionnement, nous demandons une information annuelle publique.

Réponse de Monsieur le Maire

Concernant les traitements aux pesticides, les deux agriculteurs de la commune ont été reçus et ont été mis en garde. Ils ont pris bonne note de cette remarque et ont manifesté leur bonne volonté. Nous serons attentifs au printemps prochain.

Intervention de Madame Francine THOMAS, Groupe de la Majorité

Concernant la déchetterie, pourquoi l'armoire des produits dangereux est fermée depuis cette année.

Intervention de Madame Karine GRAILLOT, Groupe Ludres Ensemble

Concernant la qualité du tri, le pourcentage d'erreur que vous avancez, tient-il compte de l'ensemble du tri ou seulement du tri des déchets provenant uniquement du Grand Nancy

Intervention de Monsieur Philippe FRANOUX, Groupe Ludres Ensemble

On constate des problèmes de récupération sur les produits jetés et des fouilles dans les bennes. Qui bénéficie des déchets valorisables, qui pourraient dégager du profit pour des associations par exemple ? Ces infractions sont constatées non seulement la nuit, mais également au grand jour.

Réponse de Monsieur le Maire

Concernant la déchetterie, je suis partisan de l'ordre. La police tant Municipale que Nationale passe et repère les personnes malveillantes.

Intervention de Monsieur Jean PATRAS, Groupe Ludres Autrement et Pour Tous

Pourquoi les sacs poubelle de tri sélectif ne sont pas distribués dans les bâtiments Batigère ?

Réponse de Monsieur Jean-François HUSSON

Concernant la non distribution, il n'y a pas de raison que ces bâtiments n'aient pas de sac. Tout le monde a droit à la distribution. Vous pouvez faire vos demandes auprès de la Maison de la Propreté en faisant une copie au Maire de Ludres. La distribution aura donc lieu.

Concernant la délinquance diurne, voire les menaces, nous sommes mieux organisés, et nous sommes en étroite collaboration avec la Police. Savoir qu'un seul gardien ne peut pas gérer en même temps toutes les bennes et faire la police dans la déchetterie. Une réflexion générale et stratégique va être menée sur l'ensemble des déchetteries.

Concernant le manque d'armoires de produits dangereux, la déchetterie de Ludres devrait en avoir une prochainement. Ce retard d'équipement est dû à ce phénomène de délinquance et d'agression, qu'il a fallu traiter rapidement.

Concernant le fonctionnement en rond point d'une déchetterie, je vous invite à aller visiter la déchetterie rue Marcel Brot qui est aménagée en ovale, avec un sens de circulation, et où la sécurité est beaucoup mieux assurée. Mais même à cet endroit, il y a eu une réorganisation pour collecter les déchets d'équipements électriques et électroniques pour répondre à un besoin nouveau. On aura aussi à réfléchir sur l'organisation de l'accueil, l'amplitude horaire, le renforcement ou non des équipes (sécurité, contrôle, ...). Par principe, les déchetteries du Grand Nancy sont ouvertes à tous les habitants, qu'ils viennent du Grand Nancy ou non, pour éviter les dépôts sauvages. Sur ce point nous allons engager un dialogue avec les intercommunalités riveraines pour optimiser nos équipements, voire conventionner et ainsi travailler ensemble.

Concernant le tri, nos statistiques sont uniquement celles de la Communauté urbaine, car il y a une distinction entre les différentes collectes.

Concernant la collecte de verre/papier, le Grand Nancy se pose également des questions sur le ramassage, car nous sommes en retard sur l'apport de verre par habitant par rapport à la moyenne nationale ; ceci peut-être en développant des services nouveaux auprès de nos concitoyens. Une étude est actuellement en cours, soutenue et financée par « éco emballage » sur l'optimisation de la gestion et de la collecte des objets ménagers. Tous ces éléments seront rendus publics.

Concernant les dépôts de proximité, en cas de problème, vous pouvez signaler les endroits à venir vider et nettoyer, auprès de la Maison de la propreté. Sur le nombre des dépôts, le ratio de points d'apport volontaire n'est pas bon. Il faudrait de nouveaux points, situés à 300-400 m de l'endroit où on se trouve, mais dans la pratique, c'est parfois compliqué. On peut envisager également des campagnes de re-sensibilisations, soit avec la Commune, soit au travers de « l'éco du tri », soit par le biais du site Internet. Concernant les containers enterrés, ils sont beaucoup plus chers et sont préférentiellement mis en place là où on n'a pas d'autres solutions (site historique, exigüité, réseaux, ...)

Concernant les plateformes pour les déchets verts, nous ne souhaitons pas faire de collecte en porte à porte. Dans d'autres agglomérations, la mise en place de bennes de collecte de déchets verts, ne donne pas entière satisfaction, car souvent, il faut refaire du tri.

Concernant l'usine d'incinération, il y a des commissions locales d'information et de sécurité, qui ont lieu deux fois par an, et qui donnent leurs résultats à l'ensemble des partenaires, des services de l'Etat, des associations de protection de l'environnement et des communes. Depuis les nouvelles normes européennes et l'anticipation sur le dioxyde de soufre de 2008, nous avons aujourd'hui un équipement qui est parfaitement respectueux des normes et affiche des résultats qui sont nettement supérieurs. Cette usine d'incinération est également productrice d'énergie et de chaleur à des coûts avantageux pour les utilisateurs (zone des logements aidés, dans lesquels on travaille également sur les isolations phoniques et thermiques).

Un élément important par rapport aux conclusions du Grenelle de l'environnement aujourd'hui, il faut savoir que se pose la question du traitement des déchets. Les législateurs avaient interdit en 1992, les centres d'enfouissements. Il reste encore en 2008, 18% des déchets qui sont enfouis.

Le Maire remercie Monsieur HUSSON pour toutes ses explications.